

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice 2013 en vous rappelant que l'activité principale de répartition pharmaceutique est réalisée par la société Pharma Belgium, filiale de PCB.

Faits marquants en 2013

Les résultats de l'année 2013 ont été Impactés notamment par:

Le marché des grossistes et la part de marché de Pharma Belgium : Sur le marché belge, les grossistes ont de plus en plus de difficultés pour stabiliser leurs marges et couvrir les coûts opérationnels. Pharma Belgium est aujourd'hui le troisième grossiste après la baisse de sa part de marché suite principalement à l'incendie de la plateforme centrale et du siège d'Evere en novembre 2012.

Baisse du chiffre d'affaires et résultat en 2013: Le chiffre d'affaire a diminué de 6,67% en 2013 suite à l'incendie de l'entrepôt d'Evere et au transfert de l'activité d'Ostende à Gand. En 2013 une indemnité d'assurance (kEuro 2.950), lié au remboursement de l'endommagement de l'incendie, a impacté les comptes de Pharma Belgium. La détermination de la dernière partie de l'indemnité est toujours en cours de discussion avec la compagnie d'assurance.

Ouverture d'un nouvel établissement à Zaventem : Le 16 janvier 2013, soit à peine 6 semaines après l'incendie, un nouvel entrepôt manuel a été mis en service à Zaventem grâce aux efforts des collaborateurs de Pharma Belgium et aux supports financiers du groupe Celesio.

Dividende Pharma Belgium : En 2013 PCB n'a pas reçu de dividende de sa filiale Pharma Belgium suite à l'incendie à Evere fin 2012.

Projet d'un nouveau dépôt : nos experts ont conçu un plan d'installation d'un nouveau dépôt central pour nos activités en Belgique en collaboration avec les équipes de Celesio (France et Allemagne). Ce plan, présenté aux représentations du personnel en décembre 2013, est en cours de discussion.

1 - Exposé sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société (art. 96 du Code des sociétés, §1, 1°)

1.1 Bilan

Les **immobilisations corporelles** diminuent de 57 846,20 €. Cette diminution correspond à la charge d'amortissement de l'exercice pour 28 903,62 € et à la désaffectation du restant des immobilisations lors de l'incendie, d'une la valeur nette comptable d'un montant de 28 942,58 €.

Les **immobilisations financières** de 19 360 454,52 € correspondent à la valeur nette comptable de la participation détenue dans la société Pharma Belgium SA (dont le résultat après impôts pour l'exercice 2013 présente un bénéfice de 1 792 203,58 €.

Handwritten mark

Les **créances commerciales** s'élèvent à 46 064,06 € contre 13 617,18 € en 2012.

Les **autres créances** d'un montant net de 14 340 147,12 € comprennent principalement:

(1) une créance (cash pool account) de 13 789 109,38 € sur PHARMA BELGIUM en diminution de 342 987,48 €

(2) précompte professionnelle 16 759,16 €

(3) des créances qui ont fait l'objet d'une réduction totale de valeur (*) à l'exception d'une créance nette de 534 279,05 € sur la société Intercomfina en faillite depuis le 03/06/2002 (dont une somme de 529 259,21 € est couverte par une dette commerciale du même montant) et d'une créance de 16 759,16 € au titre d'impôts et précomptes.

(*) Les créances ayant fait l'objet d'une réduction de valeur :

- une créance correspondant à la sentence arbitrale confirmée par la Cour d'Appel du Grand-Duché du Luxembourg du 14 octobre 1999 pour un montant de 4,5 M€ déclarée au passif de la société Intercomfina. Cette créance substantielle et sa réduction de valeur figurent toujours dans les comptes de PCB.

- les créances sur les sociétés Laboratoires M.Viselé et Thérapeutica, toutes deux en faillite depuis le 24/09/2003,

- la créance sur PCB Luxembourg

- d'autres créances diverses.

Les **valeurs disponibles** (489,49 €) correspondent au solde des comptes courants bancaires.

Les **comptes de régularisation** correspondent aux intérêts à recevoir au titre de la convention de gestion de trésorerie pour un montant de 4 136,04 €

Le **capital social** de 20 176 000 € est divisé en 5 596 520 actions sans désignation de valeur nominale dont :

- Actions nominatives : 4 857 340
- Actions dématérialisées : 690 652
- Actions au porteur : 48 528

Les **réserves** s'élèvent à 773 401,82 €.

Les **dettes à un an au plus** de 1 073 638,98 € augmentent de 56 942,54 € par rapport à 2012. Elles se décomposent comme suit :

| | 2013 | 2012 | évolution |
|-----------------------|-------------|-------------|------------------|
| Dettes commerciales | 669 127,87 | 608 367,85 | 60 760,02 |
| Dettes fiscales - TVA | 3 424,56 | 7 560,04 | -4 135,48 |
| Dividendes à payer | 304 769,91 | 304 451,91 | 318,00 |
| Autres dettes | 96 316,64 | 96 316,64 | 0 |

Les **comptes de régularisation** de 231 317,13 € correspondent aux intérêts courus sur la dette Intercomfina et Brugefi.

1.2 Compte de résultats

Les **services et biens divers** de 278 292,98 € diminuent de 4 497,29 € par rapport à l'année 2012. Une somme de 212 690,75 € (211 133,26 € en 2012) a fait l'objet d'une refacturation à PHARMA BELGIUM générant ainsi des **autres produits d'exploitation** du même montant ; le solde correspond à des frais de publication et honoraires divers.

Le **résultat d'exploitation** est déficitaire de - 125 194,85 € (-134 409,11 € en 2012).

Le **résultat financier** de 5 629,72 € (2 742 118,42 € en 2012) se décompose comme suit :

- Des intérêts versés par Pharma Belgium au titre du contrat de financement et intérêts bancaires à payer: 5 629,72 €

1.3 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2013 s'élève à -148 507,71 € (2 605 718,00 € en 2012).

Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élève à 11 925 267,01 €.

Le bénéfice total à affecter s'élève donc à 11 776 759,30 €

Le Conseil d'administration propose d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

- 279 826,00 € au titre de dividende soit un dividende brut de 0,05 € par action
- 11 496 933,30 € au bénéfice à reporter.

1.4 Approbation des comptes et décharge aux administrateurs et Commissaire

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de donner décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de cet exercice et au Commissaire pour accomplissement de sa mission au cours de l'exercice.

2 - Autres dispositions (art. 96 du Code des sociétés)

Evénements importants depuis la clôture de l'exercice (art. 96 Code des sociétés, §1, 2°)

Le groupe PCB fait partie du groupe Celesio. Pendant plus de 30 ans, l'actionnaire majoritaire du groupe Celesio a été Franz Haniel et Cie GmbH en Allemagne. En octobre 2013, le grossiste pharmaceutique américain McKesson a fait une offre publique d'achat pour acquérir les parts de Celesio. En février 2014, McKesson a réussi à acquérir plus de 75% des parts de Celesio et est maintenant le nouvel actionnaire majoritaire. McKesson a été fondée en 1833. Il est aujourd'hui un acteur majeur dans la distribution pharmaceutique avec une grande expertise comme grossiste pharmaceutique en Amérique du Nord.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société (art. 96 Code des sociétés, §1, 3°): Néant

Recherche et développement (art. 96 Code des sociétés, §1, 4°): Néant

Succursales (art. 96 Code des sociétés, §1, 5°): Néant

Utilisation d'instruments financiers, objectifs en matière de gestion des risques financiers, exposition au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie (art. 96 Code des sociétés, §1, 8°): néant

3 - Déclaration de Gouvernance d'entreprise (art. 96 du Code des sociétés, §2)

3.1 Code de gouvernement d'entreprise (art. 96, §2, 1°)

PCB s'efforce de se conformer aux dispositions du code de gouvernance d'entreprise 2009.

PCB publie sa Charte sur son site internet www.pcb.be. Toutes les personnes intéressées peuvent télécharger cette charte sur ce site ou demander un exemplaire au siège de la société.

PCB applique le Code Corporate Governance Belge de 2009. Ce Code peut être consulté sur le site internet suivant :

http://www.corporategovernancecommittee.be/fr/code_2009/nouvelle_edition/default.aspx

La présente section contient des informations plus factuelles sur la gouvernance d'entreprise en général et sur l'application des dispositions du Code par PCB pendant l'exercice écoulé en particulier.

3.2 Dérogations au cours de l'exercice (art. 96, §2, 2°)

Les principales dérogations aux principes énoncés par le Code concernent :

Procédures de nomination (principe 4.1 du Code)

Le conseil d'administration n'a pas établi à ce jour de procédures formelles de nomination et de réélection des administrateurs mais a défini des critères de sélection.

Programme de formation des administrateurs (principe 4.8/4.9 du Code)

PCB n'a pas élaboré à ce jour un programme formel de formation des nouveaux administrateurs compte tenu du niveau actuel de compétences de ses administrateurs.

Performance/efficacité

PCB n'a pas défini à ce jour une politique formelle en ce qui concerne :

- l'examen de la performance du commissaire
- l'examen de la performance des comités
- l'examen du conseil d'administration et de ses membres (principes 4.11 à 4.15) en raison de la taille du Groupe.

Dealing Code (3.7./1- 3.7./2 - annexe B)

Sans objet chez PCB car les administrateurs et toute personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe ont pris l'engagement de ne pas détenir d'actions, ni d'instruments dérivés, ni d'autres instruments financiers liés à celles-ci.

Politique pour les transactions et autres relations contractuelles entre la société y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs qui ne sont pas couvertes par les dispositions légales concernant les conflits d'intérêts

(Principe 3.6 et 6.8)

Sans objet chez PCB

Management exécutif (principes 6.1 à 6.8)

Sans objet chez PCB qui n'a pas de management exécutif..

Rémunération des administrateurs (principe 7.3 du code)

PCB ne dispose pas d'une procédure interne adoptée pour élaborer une politique relative à la rémunération des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs et pour fixer le niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs (principe 7.3 du code) car seuls les administrateurs indépendants au nombre de 3 perçoivent une rémunération.

Rémunération des administrateurs non exécutifs non indépendants (principes 7.6 à 7.8)

PCB ne verse pas de rémunération à ces administrateurs conformément aux règles en vigueur dans le Groupe Celesio.

Rémunération des administrateurs exécutifs et managers exécutifs (principes 7.9 à 7.16 à l'exception du 7.15 ; 7.17 et 7.18 sont sans objet)

La société BRUGEFI INVEST, administrateur détenant des pouvoirs spécifiques ne perçoit pas de rémunération, ni son représentant légal selon les règles en vigueur dans le groupe Celesio.

Ce qui concerne les administrateurs liés au groupe Celesio, aucune rémunération n'est versée par PCB. Les administrateurs et managers exécutif avec un contrat au sein de la société mère ont reçu leur salaire habituel par l'intermédiaire de leur employeur.

Nombre de réunion du comité de nomination (Principe 5.3./6 du Code)

Le comité de nomination se réunit lorsqu'il le juge nécessaire.

Dispositif spécifique pour permettre au personnel de faire part d'irrégularités (principe 5.2./16 du code)

PCB n'a pas mis en place un dispositif spécifique pour que le personnel puisse informer le comité d'audit d'irrégularités éventuelles en matière d'élaboration de l'information financière, en l'absence de personnel.

Assemblée Générale des Actionnaires (principe 8.8 du code)

Si les statuts de PCB précisent un seuil de 20 % du capital pour qu'un actionnaire puisse soumettre des propositions à l'Assemblée Générale des Actionnaires, PCB se conformera au seuil légal de 5 %.

Comité d'audit (principe 5.2./24 du code)

Le comité d'audit n'a pas établi de politique formelle précisant les types de services additionnels qui sont exclus, autorisés après examen par le comité et autorisés d'office compte tenu des exigences spécifiques du Code des sociétés en raison du faible nombre de services spécifiques accomplis par le Commissaire.

3.3 Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de Gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière (art. 96, §2, 3°)

Les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont adaptés à la taille et à l'activité de la société.

Environnement de contrôle

La fonction comptable et financière est prise en charge par le Groupe PCB, avec l'aide du groupe OCP, qui dispose des ressources nécessaires, parfaitement identifiées, dont les responsabilités sont définies, disposant d'un accès permanent aux informations comptables et financières pour l'élaboration des états financiers statutaires et consolidés.

Les états financiers sont élaborés conformément au référentiel comptable applicable en Belgique en suivant un processus structuré en collaboration avec d'autres fonctions (fiscale, juridique, ressources humaines, etc.) en respectant un calendrier précis.

Les principales règles de ré-imputation ou de redressement en cas d'application de référentiels comptables différents à l'établissement des états financiers est défini dans des tables de correspondance.

Gestion des risques

Les objectifs en matière d'établissement de l'information financière sont définis à travers un calendrier des opérations comptables définissant ainsi les responsabilités des personnes impliquées dans le processus et par voie de conséquence mettant en évidence les risques encourus. Tout risque important dans le processus d'établissement de l'information financière est analysé par le service comptable et financier avec l'assistance du service juridique et fiscal du Groupe OCP en tenant informé le Conseil d'administration et le comité d'audit.

Une veille informatisée identifie les changements dans les principes comptables.

Activité de contrôle

Des contrôles liés aux principes et procédures comptables sont organisés par le service comptable et financier, lui-même contrôlé par le service comptable et financier du groupe Celesio selon une fréquence régulière.

Ces contrôles réguliers s'opèrent à travers une séparation des tâches de gestion et de suivi :

- Concernant les investissements, désinvestissements, immobilisations incorporelles et corporelles : gestion par le Directeur des achats avec l'assistance du Groupe OCP, le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
 - Concernant les immobilisations financières et goodwill : gestion par le service comptable et financier dont le suivi est assuré par la direction générale
- Concernant les achats et fournisseurs et assimilés ; coûts de revient : gestion par le directeur des achats dont le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
- Concernant les produits des activités ordinaires, clients et assimilés : gestion par le directeur des ventes et le responsable des risques clients dont le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
- Concernant les stocks : gestion par le service approvisionnement utilisant la méthode FIFO dont le suivi est assuré par le controlling et la direction générale
- Concernant la trésorerie, le financement et les instruments financiers : gestion par le service comptable et financier dont le suivi est assuré par le responsable financier de Celesio
- Concernant les avantages accordés au personnel : gestion par le service des ressources humaines dont le suivi est assuré par le service comptable et financier, le controlling et la direction générale
- Concernant les opérations sur le capital : gestion par la direction générale avec d'assistance du service juridique et fiscal du Groupe OCP et à l'interne.
- Concernant les provisions et engagements : gestion par le service comptable et financier, le responsable du risque clients avec l'assistance du service juridique et fiscal du Groupe OCP dont le suivi est assuré par la direction générale et à l'interne.

L'identification de tout problème comptable nouveau, non prévu, fait l'objet d'une analyse spécifique par le service comptable et financier soumise à la direction générale pour validation.

Les états financiers consolidés sont établis par le service comptable et financier du groupe OCP.

Information et communication

L'utilisation du même système d'information comptable et financier (ci-après « système d'information ») au sein des sociétés du groupe OCP/CELESIO facilite l'information et la communication à travers un mode de reporting identique.

Le système d'information est géré par un prestataire informatique extérieur. Il fait l'objet des adaptations régulières rendues nécessaires par les évolutions de la législation grâce à une gestion des demandes. Une gestion des incidents est également mise en œuvre. Les relations avec les prestataires informatiques sont contractualisées. Des indicateurs de performance et de qualité de service sont définis et suivis. Des vérifications chez les prestataires sont possibles.

Le système d'information est sécurisé par :

- un processus de droits d'accès aux données et aux programmes
- un dispositif de protection anti-virus
- un système de protection en cas de travail en réseau

- un dispositif de sauvegarde et de conservation des données
- des mesures de continuité de service
- un système de droit d'accès physique aux installations

Ces mesures de sécurité font l'objet de tests périodiques et d'évolution afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur efficacité.

Un échéancier récapitulant les obligations périodiques du Groupe en matière de communication de l'information financière au Marché est mise à jour mensuellement sous la responsabilité de la personne chargée de la communication financière. Toute diffusion d'information sur le site ou par voie de presse est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Pilotage

Les mêmes principes comptables ont été retenus pour l'élaboration des états financiers au sein des activités de répartition pharmaceutiques des sociétés du Groupe.

L'établissement et la présentation des états financiers, en ce compris, bilan, compte des résultats, annexes et situation financière sont présentés et expliqués aux membres du comité d'audit et du Conseil d'administration à chaque arrêté des états financiers publiés.

La direction générale dispose:

- un reporting journalier de la trésorerie,
- un reporting mensuel des comptes et net working capital
- un reporting trimestriel du fonds de roulement

3.4 Composition et mode de fonctionnement du Conseil d'administration (art.96 du code des sociétés, §2, 5°) et la diversité (art.96 du code des sociétés, §2, 6°)

3.4.1 Conseil d'administration - Liste des membres

| Nom | Fonction | Type | Année de naissance | 1ère nomination | Fin de mandat | Membre d'un comité | Autres mandats au 31/12/2013 |
|---|---|--------------|--------------------|-----------------|----------------------------|--------------------|--|
| | | | | | | | BE: Belgique FR: France |
| BRUGER INVEST SAS 532 366 707 représentée par Philippe LACROIX | Administrateur | non exécutif | 1964 | 18/05/2011 | 20/05/2015 | non | Laboratoria Flandria - BE - Administrateur Pharma Belgium - BE - Administrateur délégué Pharma Partners - BE - Gérant Lloydspharma Group - BE - Administrateur Lloydspharma - BE Administrateur Pharmactiv Belgium - BE - représentant Lloyds Property Management Company - BE Administrateur Beauty & Wellness shops - BE Administrateur |
| OCP 550 200 182 représentée par Pascal FOURNIER MONTGIELX | Administrateur | non exécutif | 1954 | 12/09/2002 | 20/05/2015 | oui | OCP: CPM - MO - Président délégué PHARMACTIV DISTRIBUTION - FR - Administrateur PHARMATEL - FR - Administrateur SERI - FR - Administrateur du représentant P. FOURNIER MONTGIELX : Tredmed - FR - Administrateur Brugefi Invest - FR - Président Pharma Partners - BE - Gérant |
| LUMEUR soc. en commandite simple 0885.134.797 représentée par Luc MEURRENS | Administrateur | indépendant* | 1942 | 11/03/2008 | 20/05/2015 | oui | Retraité TCR INTERNATIONAL SA - BE - Adm. indépendant MENSURA GVK - BE - Adm. indépendant |
| JETMA SPRL 0465.419.361 représentée par Jean-Marie LIMPENS | Administrateur | indépendant* | 1958 | 16/04/2008 | 20/05/2015 | oui | Administrateur Général du CHR de Mons |
| DELVERO SPRL 0826 577 283 représentée par Véronique DELBENS | Administrateur | indépendant* | 1958 | 18/05/2011 | 20/05/2015 | oui | Avocat |
| Thomas FRINGS | Administrateur | non exécutif | 1966 | 15/05/2013 | AGM on year report of 2015 | non | CFO Pharma Belgium - Lloyds Pharma - Lloyds Pharma Group Laboratoria Flandria - BE - Administrateur Pharma Belgium - BE - Administrateur délégué Lloydspharma Group - BE - Administrateur Lloydspharma - BE Administrateur Lloyds Property Management Company - BE Administrateur Beauty & Wellness shops - BE Administrateur |
| Markus SKRIFEK | Administrateur | non exécutif | 1975 | 14/03/2012 | 21/05/2014 | non | |
| indépendant* | au sens de l'article 524 §2, 526bis §2, 526 ter du Code des Sociétés | | | | | | |
| indépendant** | au sens des critères d'indépendance prévus par le Code de Gouvernance d'Entreprise 2009 | | | | | | |
| indépendant** | au sens de l'article 524 §4 al 2 | | | | | | |

3.4.2 Conseil d'administration - Activités en 2013

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises aux dates suivantes : 21/03/2013 ; 17/05/2013 ; 27/08/2013 ; 26/11/2013 pour :

- suivre les performances de la société au regard du budget et l'évolution du marché de la distribution pharmaceutique
- approuver les comptes annuels 2012, trimestriels au 31/03/2013 et au 30/09/2013 et semestriels 2013
- suivre l'évolution des risques
- présenter et décider du contenu de l'agenda de l'Assemblée Générale
- approuver le budget 2014
- suivre le rapprochement des sociétés SAMBRIA, OSTEND PHARMA, PHARMA BELGIUM et leur évaluation
- entendre les recommandations éventuelles du comité d'audit
- entendre le commissaire
- suivre le contrat de location du fonds de commerce Laboratoria Flandria

| Réunions du conseil d'administration : 21 mars, 15 mai, 27 août et 16 novembre 2013 | Taux de présence |
|--|-------------------------|
| Markus Skripek | 0 % |
| BRUGEFI INVEST représentée par Philippe LACROIX | 100 % |
| OCP représentée par Pascal FOURNIER MONTGIEUX | 100 % |
| DELVERO représentée par Véronique DELENS | 100 % |
| ETMA représentée par Jean-Marie LIMPENS | 100 % |
| LUMEUR représentée par Luc MEURRENS | 100 % |
| Thomas Frings (sur la durée de son mandat) | 100 % |

3.4.3 Conseil d'administration – secrétariat

Le secrétariat du Conseil d'administration est assuré par Pascal FOURNIER MONTGIEUX, représentant OCP.

3.4.4 Pouvoirs spéciaux confiés à un administrateur

Le Conseil d'administration de PCB a confié des pouvoirs spéciaux à BRUGEFI INVEST représentée par Monsieur Philippe LACROIX. Monsieur Philippe LACROIX ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

3.4.5 Les comités institués par le Conseil d'administration

3.4.5.1 Comité d'audit

Composition

| Membres | Fonction | Présence |
|---------------------------------|---|----------|
| Pascal FOURNIER MONTGIEUX (OCP) | Président du comité d'audit - Dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit | 100 % |
| Jean-Marie LIMPENS (JETMA) | Administrateur indépendant – A rejoint le comité d'audit en août 2008 – Il dispose d'une compétence en matière de comptabilité et d'audit- diplômé en management (UCL-IAG) – administrateur agréé de Guberna-AB (association belge des administrateurs) – administrateur du fonds de pension AMONIS OFP (art. 96 Code des sociétés, 9°) | 100 % |
| Luc MEURRENS (LUMEUR) | Administrateur Indépendant A rejoint le comité d'audit en août 2008 | 100 % |
| Véronique DELENS (DELVERO) | Administrateur indépendant A rejoint le comité d'audit en mai 2011 | 100 % |

Activité en 2013 :

Le comité d'audit s'est réuni à 3 reprises en 2013 pour :

- l'examen des comptes annuels au 31 décembre 2012
- le contrôle des comptes semestriels au 30 juin 2013
- l'examen des risques
- l'examen de la suite du rapprochement des activités Ostend Pharma, Sambria et Pharma Belgium
- l'examen du contrat de location du fonds de commerce Laboratoria Flandria

3.4.5.2 Comité de rémunération et de nomination

Le Conseil d'administration a décidé la création d'un comité de rémunération et de nomination le 26 août 2010 pour se conformer aux dispositions de la loi du 06 avril 2010 bien que la société PCB n'emploie pas de salariés.

Les membres sont Pascal FOURNIER MONTGIEUX (OCP) , Jean-Marie LIMPENS (JETMA), Luc MEURRENS (LUMEUR), Véronique DELENS (DELVERO).

Le Conseil d'administration déclare qu'aucun changement n'est survenu concernant les rémunérations de l'année 2013. La seule rémunération, versée en 2013, est identique à celle versée en 2012. Elle concerne la rémunération des administrateurs indépendants.

Puisqu'il n'y a pas de modification, concernant la rémunération à décider pour l'année 2013, le Conseil d'administration a approuvé le rapport de rémunération et n'a pas convoqué un Comité de Rémunération.

3.4.6 Diversité

Le Conseil reconnaît l'importance de la diversité dans ses organes de contrôle et dans sa gouvernance. Plus particulièrement, dans la considération de la composition du Conseil d'administration, l'aspect de la diversité sera dûment pris en considération.

3.5 Rapport de rémunération (article 96, §3, code des sociétés)

3.5.1 Procédure adoptée pour élaborer la politique de rémunération et fixer le niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs et des managers exécutifs

Néant en 2013

3.5.2 Rémunérations des administrateurs non exécutifs

Administrateurs non exécutifs indépendants :

L'Assemblée Générale du 18 mai 2011 a voté une résolution qui prévoit pour chacun des administrateurs indépendants une rémunération annuelle fixe de 6 960 € calculée au prorata le cas échéant, et des jetons de présence de 1 200 € par séance du Conseil d'administration. Aucun administrateur indépendant ne perçoit une rémunération variable.

Administrateurs non exécutifs non indépendants :

Les administrateurs non exécutifs non indépendants, personnes physiques et/ou les représentants des personnes morales, ne perçoivent aucune rémunération à ce titre, ne jouissent d'aucun tantième sur les bénéfices, ni de bonus sous forme d'actions, ni d'options, ni de tout autre droit d'acquérir des actions en vertu des règles internes au Groupe Celesio.

3.5.3 Rémunération du CEO et des autres managers exécutifs

PCB n'a pas nommé de CEO. PCB n'a pas de manager exécutif à l'exception d'un administrateur détenant des pouvoirs spéciaux. Cet administrateur ne perçoit aucune rémunération ni d'avantages financiers quelconques à ce titre.

3.5.4 Tableau récapitulatif

| Administrateurs | Montant de la rémunération annuelle |
|---|--|
| Claude CASTELLS (fin de mandat 16/05/2012) | Non rémunéré |
| OCP représentée par Pascal FOURNIER MONTGIEUX | Non rémunéré |
| BRUGEFI INVEST représentée par Philippe LACROIX | Non rémunéré |
| Thomas Frings | Non rémunéré |
| LUMEUR représentée par Luc MEURRENS | 6 960 € + 1 200 €/séance |
| JETMA représentée par Jean-Marie LIMPENS | 6 960 € + 1 200 €/séance |
| DELVERO représentée par Véronique DELENS | 6 960 € + 1 200 €/séance |

3.5.5 Informations sur les actions et les options sur actions

Selon les règles en vigueur dans le Groupe Celesio, les administrateurs personnes physiques et les représentants des personnes morales ont pris l'engagement de ne pas détenir, ni d'acquérir d'actions de la société.

3.6 Conflits d'intérêts (article 523, 524 du code des sociétés) Transactions et autres liens contractuels entre PCB et les sociétés liées

Néant

Transactions et autres relations contractuelles entre la société y compris les sociétés liées et les administrateurs et managers exécutifs non couvertes par les dispositions légales concernant les conflits d'intérêts : Sans objet

Pour le Conseil d'administration
Le 20 mars 2014

BRUGEFI INVEST représentée par Philippe LACROIX

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a cursive 'L', representing Philippe Lacroix.